



Information réglementée
Information privilégiée

ASIT biotech obtient une prorogation de sursis de 4 mois

Liège, Belgique, le 09 juin 2020, 23h00 (HEC) — ASIT biotech (ASIT — BE0974289218), société biopharmaceutique spécialisée dans la R&D clinique de produits d'immunothérapie innovants pour le traitement des allergies, vient de recevoir confirmation par le tribunal de l'entreprise de Liège de l'acceptation de sa demande de prorogation de sursis. Le tribunal de l'entreprise de Liège a octroyé quatre mois complémentaires à ASIT Biotech sous Procédure de Réorganisation Judiciaire (PRJ) pour établir un plan à soumettre à l'aval de ses créanciers.

*

À propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans la recherche et le développement d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa technologie innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques utilisant des peptides naturels soigneusement sélectionnés et calibrés après avoir été extraits d'allergènes naturels hautement purifiés. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle.

Plus d'informations sur www.asitbiotech.com.

N'hésitez pas à nous suivre sur [LinkedIn](#)

Contacts

Michel Baijot,
CEO ASIT
biotech
Tél.: +32 2 264 03 90
investors@asitbiotech.com

Mentions légales

Le présent communiqué n'a qu'une valeur indicative et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions de la Société dans quelque juridiction que ce soit. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus. Tout achat, souscription ou sollicitation d'Actions émises dans le cadre du placement proposé ne peut être effectué que sur la base des informations contenues dans le prospectus et ses suppléments, le cas échéant.

Prévisions

Ce communiqué de presse peut contenir des prévisions. Ces prévisions ne constituent pas une garantie de résultats futurs. Ces prévisions ne sont valables qu'à la date de publication du présent document. La Société décline expressément toute obligation de mettre à jour les prévisions contenues dans le présent document, sauf si la loi ou la réglementation l'exige expressément.